



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 29 novembre 2004

L'USP s'engage pour des conditions de travail régulières dans l'agriculture

Diverses organisations agricoles, syndicales et de défense des consommateurs ont publié aujourd'hui un «Manifeste pour une agriculture socialement durable». L'Union suisse des paysans (USP) s'engage elle aussi pour un traitement correct des employés agricoles. Relevons que ceux-ci ne vivent aucunement dans un désert juridique. Leurs conditions de travail sont réglées de manière contraignante par les contrats-types de travail établis par les instances cantonales compétentes. D'éventuels abus peuvent donc aujourd'hui déjà être poursuivis.

Les conditions de travail des employés agricoles font depuis des années l'objet de débats soutenus au sein de l'USP, qui a élaboré en 2002 un modèle de contrat-type en collaboration avec l'ABLA (Arbeitsgemeinschaft Berufsverbände landwirtschaftlicher Angestellter, soit la communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles). Ce contrat modèle a depuis été adopté par un grand nombre de cantons, ce qui permet une harmonisation progressive des conditions de travail au niveau des cantons.

Un groupe de travail a été mis sur pied en septembre 2004 dans le but d'améliorer l'information mutuelle et la comparabilité des salaires. Sous la houlette de l'USP et de l'ABLA, ce groupe de travail entamera dès janvier 2005 ses travaux visant à élaborer des directives générales concernant les salaires versés aux employés agricoles. L'USP rappelle que malgré la situation économique précaire de nombreuses exploitations agricoles, le salaire agricole minimum sera relevé de 0,5% en 2005.

Renseignements:

Fritz Schober, responsable du département des affaires sociales - formation - services, tél. 056 462 51 11, Natel 079 420 62 24

www.sbv-usp.ch